



Une région fortement touchée par les différentes formes de fragilités sociales

Insee Analyses Hauts-de-France n° 74, mars 2018



En 2014, dans les Hauts-de-France, un million de personnes, sur les six qui peuplent la région, vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 020 € par mois pour une personne seule. La part des personnes pauvres (au sens monétaire) est ainsi de 18,3 % dans les Hauts-de-France, taux le plus élevé de France métropolitaine (14,7 %) après la Corse (20,3 %). Les familles monoparentales et nombreuses, les jeunes et les locataires, plus présents dans les Hauts-de-France, sont les plus touchés.



La pauvreté n'est pas seulement monétaire. Elle couvre d'autres dimensions (situation sur le marché du travail défavorable, surendettement, impayés d'énergie...). **Les Hauts-de-France cumulent ces risques de pauvreté : surendettement plus fréquent et taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine. Les difficultés d'accès à l'emploi sont elles-mêmes liées à des niveaux de diplôme plus faibles et à des situations d'illettrisme plus présentes dans la région.**



Différentes mesures ont été mises en place pour prévenir et protéger les personnes les plus exposées au risque de pauvreté, comme la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et la scolarisation précoce des enfants de deux ans. **Dans les Hauts-de-France, la part des personnes éligibles qui bénéficient de la CMU-C est la plus élevée (70 % en 2013) de France métropolitaine (63 %). À la rentrée 2015, un quart des enfants de deux ans est scolarisé, soit deux fois plus qu'au niveau national.**

	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Taux de chômage, 3e trimestre 2017 (en %)	Dossiers de surendettement pour 1 000 ménages	Illettrisme (en %)
Pas-de-Calais	20,2	11,7	13	5,5
Nord	19,1	12,6	12	4,2
Aisne	18,7	13,5	13	6,9
Somme	17	11,4	10	6,2
Oise	13	9,7	10	5,1
Hauts-de-France	18,3	11,9	12	5,1
France métropolitaine	14,7	9,4	8	3,6

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 60 51 86 50 communication-hdf@insee.fr